

Turbulences démocratiques

Jean-Michel Ducomte

Il n'a échappé à personne que la prophétie d'une survenance de la fin de l'histoire, caractérisée par le triomphe de la démocratie, appuyée sur l'économie de marché, énoncée en 1989 par Francis Fukuyama¹, ne s'est pas réalisée.

Jamais le nombre de pays soumis à des régimes dictatoriaux n'a été aussi important, jamais les principes, règles et procédures qui permettent d'identifier une pratique démocratique du pouvoir n'ont été si malmenés. L'Etat, souvent présenté, de façon il est vrai inexacte, comme l'étendard ou l'étalon de la démocratie libérale ; celui dont Alexis de Tocqueville², s'est attaché en 1835 et 1840, à décrire la culture, les institutions, leur fonctionnement, leurs limites, s'inquiétant des conséquences d'un attachement trop important à l'égalité, les Etats-Unis, sont devenus, en quelques mois, le laboratoire d'un populisme libertarien, inculte, vulgaire et cynique.

En Europe, nombre de pays connaissent, ont connu ou risquent de connaître des interrogations de même nature. Aujourd'hui, près d'une trentaine de partis nationaux-populistes pèsent, à des degrés divers sur la vie politique des Etats membres de l'Union européenne, certains d'entre eux exercent le pouvoir, y participent ou le soutiennent. C'est le cas en Hongrie, en Italie et en Slovaquie. Ce fut le cas en Autriche, en Pologne, en Belgique, en Finlande, au Danemark. Même sans diriger le pays, entrer dans des coalitions gouvernementales ou simplement soutenir les gouvernements en place, partout, les élections successives laissent apparaître une alliance dangereuse entre une paresse démocratique qui enfle et un renforcement des forces politiques populistes hostile à la démocratie, identitaires et xénophobes. Chaque élection est polluée des fake news, des influences extérieures, relayés sur les réseaux sociaux et mobilisés par l'intelligence artificielle. Et l'Europe n'est pas le seul continent concerné par ces manifestations populistes, l'on peut citer, pêle-mêle et sans souci d'exhaustivité,

¹ Francis Fukuyama : « The End on History? » in The national Interest 1989, repris dans la Revue Commentaire; La Fin de l'histoire et le Dernier homme Flammarion Coll. Histoire 1992

² Alexis de Tocqueville : De la démocratie en Amérique I et II : Œuvres T.II Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade 1992

le gouvernement Narendra Modi en Inde, le gouvernement Nétanyaou en Israël, la présidence Erdogan en Turquie, la présidence Miléi en Argentine, etc.

L'interrogation n'est pas nouvelle. Il y a près de cinquante ans, le sociologue Richard Sennett³, comparant l'évolution des démocraties occidentales à celle de l'Empire romain avant sa chute, soulignait l'affaiblissement de la considération pour le « domaine public » et, à l'inverse un surinvestissement dans les préoccupations privées : « La vie publique à Rome devint moribonde, et l'on chercha dans le domaine privé un nouveau foyer pour les énergies affectives, un nouveau foyer de croyance et d'engagement ». Plus près de nous, en 2004, Cynthia Fleury⁴ a excellemment décrites « les pathologies de la démocratie » qu'elle voit à l'œuvre. Plus récemment encore, au mois de janvier 2025 est paru en France un ouvrage de Quinn Slobodian, professeur à l'Université de Boston, « Le capitalisme de l'Apocalypse »⁵, qui analyse le phénomène d'éviction de l'Etat-Nation par les tenants d'un populisme libertarien, attachés à la déconstruction de toute idée d'intérêt général, de volonté générale, de conviction commune.

Ce constat étant posé, se pose une exigence de méthode. A quelle hauteur, dans quelle perspective l'analyse doit-elle être conduite ?

Doit-on organiser la réflexion sur un temps long ou sur un temps court ? Ce qui nous advient et nous préoccupe résulte-t-il de constantes qui se reproduiraient à intervalle régulier, comme, par exemple, pour la France, la réitération de cycles politiques depuis la rupture paradigmatique opérée en 1789 ou trouve-t-il explication dans le passé récent : la fin de la guerre froide, l'émergence de radicalités religieuses, la renaissance de perspectives impérialistes associées à des remises en cause de l'Etat-Nation comme périmètre d'invention de l'intérêt général.

Convient-il de ne raisonner qu'en ne prenant en compte que les institutions, leur fonctionnement et leur évolution (séparation des pouvoirs, rapports entre l'exécutif et le législatif, autorités judiciaires, autorités administratives indépendantes, etc.) ou alors doit-on s'attacher à l'analyse des procédures et leurs mises en œuvre (élections et système électoral, procédures de démocratie semi directe, « démocratie continue » selon la formule de Dominique Rousseau ?

Doit-on se placer du côté de la société civile et de ses évolutions ou compléter l'analyse en tentant de percevoir ce que ces évolutions ont entraînés comme

³ Richard Sennett : « Les tyrannies de l'intimité » Le Seuil 1979 p.11

⁴ Cynthia Fleury : « Les pathologies de la démocratie » Fayard 2005

⁵ Quinn Slobodian : « Le capitalisme de l'apocalypse ou le rêve d'un monde sans démocratie » Le Seuil 2025

modifications dans le comportement du pouvoir politique ? Incontestablement nous vivons une véritable fatigue démocratique perceptible au travers du développement de l'abstention et des votes de dissidence, mais qui se traduit aussi par un phénomène de désaffiliation à l'égard des acteurs de la société civile (partis politiques, syndicats, associations) et par une prise de distance par rapport aux cultures qui, jusque-là, agrégeaient revendications ou engagements (culture ouvrière, appartenances religieuses, etc.). Du côté du pouvoir politique, comme pour tenter de combler le vide ainsi créé, se développe une véritable compulsivité normative qui tend à voir dans la loi, le règlement, la circulaire ou l'instruction ministérielle, la réponse aux questionnements qui traversent le corps social ; une compulsivité qui tend à privilégier l'interdiction, l'encadrement, l'ordre public à l'organisation du débat démocratique. Ayons en mémoire qu'entre le 9 septembre 1986 et le 24 août 2021, soit en 36 ans, de Charles Pasqua à Gérald Darmanin, 38 lois sont venues, à chaque fois, renforcer les contraintes pesant sur la société française au nom de la défense ou du renforcement de l'ordre public.

I- La démocratie : une construction

Se pencher à nouveau, aujourd'hui, sur ces pathologies impose, au préalable, d'identifier les composantes de la démocratie, ses fondements, ses acteurs, ses principes d'organisation en essayant, derrière les mots et les formules d'approcher de l'identification d'une essence de la démocratie⁶.

B- Les acteurs et leur rôle

Le peuple

Abraham Lincoln, en une formule plus sonore qu'explicative, fréquemment citée et qui figure au dernier alinéa de l'article 2 de la Constitution de la Ve République française, affirmait que la démocratie était « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». En effet, la démocratie ne se conçoit pas sans le peuple, et cependant, s'il s'agit d'une réalité évidente, son analyse peut s'avérer complexe.

Le peuple de la démocratie ne se confond pas avec la masse des individus vivant, à un moment déterminé, en un lieu particulier. Il y a un fossé entre le peuple tel que le conçoit Michelet, et celui des citoyens titulaires des droits politiques qui leur sont attribués de façon égale. La terminologie grecque est, à cet égard instructive. Le peuple de la démocratie c'est le *démos*, c'est à dire la communauté

⁶ Jean-Michel Ducomte : « La démocratie », Milan, Collection « Les Essentiels » 2003

politique des hommes libres, ce qui, à l'époque, excluait les esclaves, les femmes et les étrangers (métèques), parfaitement distinct du *laos* qui représente l'ensemble indifférencié des habitants et de l'*ethnos* qui en repère les caractéristiques culturelles. Ce sont les droits qui lui sont attribués qui permettent de l'identifier. Il n'existe pas comme un en-soi, mais comme le produit d'une identification. Cette question de l'institution du peuple sera largement débattue lors de la Révolution française et conduira à opposer les tenants de la souveraineté populaire, partisans de la reconnaissance la plus large de droits politiques aux citoyens, aux défenseurs de la souveraineté nationale qui voyaient dans le droit de vote une fonction et non point un droit et qui valorisaient l'idée de représentation sur celle de démocratie directe. C'est cette singularité du peuple de la démocratie qui explique la possibilité de réserver l'usage des droits conférés aux citoyens, seulement à certaines catégories de personnes selon leur âge, leur sexe, leur fortune (vote censitaire), leur degrés d'instruction (vote capacitaire), leur nationalité, leur degré d'impeccabilité morale.

La démocratie suppose, par ailleurs, l'organisation du peuple au travers de l'établissement d'un contrat social⁷ qui construit la société politique. Défini symboliquement par Jean-Jacques Rousseau comme l'abandon, par chacun des citoyens de la part de souveraineté dont il dispose au profit de la communauté politique, l'on peut considérer, de façon plus concrète qu'il s'exprime au travers de la démarche constituante qui vise à doter cette communauté de règles particulières de fonctionnement. Par ailleurs, la volonté du peuple s'exprime au travers de la loi expression majoritaire de la volonté générale, dont le contenu, légitimé par le vote du peuple, s'imposera à chacun. Le citoyen est tout à la fois, et dans le même temps, acteur de la décision politique, traduite sous forme de norme juridique, et sujet contraint de s'y soumettre. Enfin, par son vote, le citoyen est investi de la capacité de se donner des représentants et de légitimer le mandat qu'il leur confère.

Ce peuple on le voudrait sage et vertueux, attaché en permanence à la satisfaction de l'intérêt général. Rousseau considérait que le régime politique qu'il avait conçu ne pouvait convenir qu'à «un peuple de dieux». Mais le peuple n'est pas seulement ni principalement «introuvable», comme l'écrit Pierre Rosanvallon⁸, parce qu'il n'est pas celui que l'on pourrait souhaiter. La difficulté principale à identifier le rôle qui lui revient tient dans l'obligation d'en assurer la représentation. Très souvent - c'est la caractéristique du modèle démocratique dominant - son pouvoir se limitera à désigner ceux qui seront chargés de vouloir, de décider, de légiférer en son nom. La puissance qui lui est reconnue est moins celle d'un acteur que d'un pourvoyeur de légitimité. Il existe par son vote en tant

⁷ Jean Terrel : « Les théories du pacte social » Editions du Seuil, collection Point 2001

⁸ Pierre Rosanvallon : « Le peuple introuvable » Gallimard 1998

que collection de citoyens égaux, et non au travers de sa diversité sociologique. Par contre, il suffit qu'un doute naisse sur la légitimité du pouvoir pour que le peuple, quittant le cadre procédural par lequel s'exprime ses choix, retrouve sa diversité, ses fractures, ses emportements. C'est alors le peuple de Gavroche, celui de la Révolution. Tout aussi difficile à identifier que celui de la démocratie et, en même temps profondément différent de ce dernier.

« *L'enseignement du peuple* »⁹

Mais il n'y a pas de démocratie possible sans un enseignement du peuple. En effet, si l'implantation puis le développement de pratiques démocratiques fut souvent le résultat de combats visant à l'organisation d'un débat ouvert et construit entre les citoyens, et leur maintien la traduction d'une vigilance critique, il est certain qu'à défaut d'une éducation susceptible d'éclairer les choix des citoyens, la démocratie aurait toute chance de rester formelle. Condorcet, parmi les premiers, en eut la claire conscience, qui proposait, dès 1792, une gratuité totale des quatre degrés d'instruction. Il complétait sa proposition d'une certitude, plus que de droits nouveaux, les citoyens avaient d'abord besoin de comprendre l'usage qu'ils pouvaient faire de ceux dont ils disposaient, au premier rang desquels le droit de vote. Beaucoup plus tard en 1848, Jean Macé, qui devait quelques années plus tard créer la Ligue française de l'Enseignement, s'inquiétait de l'octroi du suffrage universel (masculin), craignant qu'à défaut d'éducation, les citoyens votent pour les notables qu'ils connaissaient. La brève histoire de la II^e République devait confirmer ses préventions. Quand Victor Hugo, Jules Michelet ou Edgar Quinet évoquent, en 1848, l'exigence d'un enseignement du peuple ils savent qu'il n'y a pas de démocratie concevable sans une ouverture à tous de l'univers de la connaissance. Le projet, un temps abandonné sera repris par les acteurs du combat laïque sous la III^e République. Il fallait que soit créé l'instrument d'un apaisement définitif et raisonné de la guerre des «deux France». Il fallait inventer une école qui soit en mesure de former des citoyens, capables, non seulement de comprendre le monde, mais aussi formés à une capacité délibérative. Il fallait, au-delà des apprentissages initiaux, garantir, par une éducation populaire, la prise de conscience par le peuple, à la fois de ses aliénations et des ressources nécessaires à son émancipation. Il n'y a de citoyen qu'instruit et donc critique.

L'information du citoyen

Les média.

La démocratie est souvent présentée comme un régime d'opinion, c'est à dire un système politique au sein duquel les informations circulent librement en utilisant

⁹ Edgar Quinet : « L'Enseignement du peuple » 1850. Réed. Hachette Pluriel 2001

le relais de média écrits, audiovisuels ou qui relèvent de l'univers des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le foisonnement des gazettes, journaux et libelles, aujourd'hui des radios ou des télévisions, dans les périodes d'effervescence révolutionnaire, atteste de l'importance de la communication dans la formation de l'opinion des citoyens. A l'inverse, toute remise en cause de la démocratie s'accompagne de l'instauration d'une censure, d'une mise au pas de la liberté de la presse¹⁰. Mais encore, pour pleinement contribuer à l'information du citoyen, les media doivent-ils pouvoir exprimer un pluralisme d'opinions, une diversité de regards sur le réel. Ce n'est pas parce que l'on connaît un événement que l'on est, nécessairement, en mesure de le comprendre, encore faut-il que les clefs de son élucidation soient offertes au travers de sa mise en perspective et, éventuellement, des jugements, parfois contradictoires, qui seront portés sur lui. Cette exigence est, aujourd'hui, de moins en moins respectée. La constitution de groupes de communication de taille internationale, leur soumission à des impératifs de rentabilité, les convergences d'intérêts qu'ils nouent avec d'autres acteurs économiques, les conduit, ainsi que nous verrons plus loin, à offrir ce qui flatte plus que ce qui dérange, ce qui plaît plus que ce qui suscite réflexion.

Les partis politiques

Pour éclairer ses choix, le citoyen ne doit pas seulement être mis en mesure de comprendre le monde qui l'entoure. Il convient, par ailleurs, qu'il puisse inscrire sa compréhension dans un cadre de référence idéologique. Telle est la fonction des partis politiques. Porteurs d'un projet idéologique global ils ont pour rôle, à l'occasion des élections, de susciter, le vote des citoyens au profit des candidats qui s'en réclament. La capacité militante dont ils disposent leur permet d'engager un travail de conviction et d'information auprès des électeurs ainsi que d'assumer une fonction d'alerte auprès des élus. Il n'est pas certain que, au sein des démocraties modernes, les partis politiques continuent d'assumer une fonction qui, de plus en plus prend les apparences d'un modèle idéal révolu. Le plus souvent confinés dans un rôle de sélection des candidats quand ce n'est pas dans celui de simples collecteurs de fonds, ils ont perdu une bonne part de leur mission d'élucidation du réel et de construction de projets d'avenir à partir de repères idéologiques identifiés. Transformés en machines électorales, ils perdent progressivement leur substance militantes et confirment les intuitions formulées de Roberts Michels¹¹ il y a près d'un siècle sur l'existence d'une «loi d'airain» de l'oligarchie qui guetterait toutes les démocraties.

Les intellectuels

¹⁰ Jean-Michel Ducomte : « La censure », éditions Milan, Collection « Les Essentiels » 2007

¹¹ Robert Michels : « Les partis politiques. Essais sur les tendances oligarchiques des démocraties » Editions de l'Université de Bruxelles. 2009

Lors de l’Affaire Dreyfus, une nouvelle catégorie de médiateurs d’opinion faisait bruyamment son entrée dans l’espace démocratique : celle des intellectuels. Bien que le mot n’existât pas encore pour les qualifier, leur présence était déjà avérée. Les philosophes des «Lumières» au XVIIIe siècle, les penseurs républicains du XIXe siècle étaient déjà des «intellectuels». Mais, c’est incontestablement au cours du XXe siècle que leur rôle fut le plus visible et parfois, leur engagement le plus discuté. «Homme du culturel mis en situation d’homme du politique», selon la formule de Pascal Ory, les intellectuels ont tenté de remplir une fonction de conscience critique et éclairée, mettant de leur notoriété au service de causes essentielles ou que leur engagement rendait essentielles.

Un espace public de délibération

En dépit de l’évidence qui semble attachée au concept d’espace public, sa définition n’est pas aisée. L’on pressent, sans grande difficulté, la distinction du «public» et du «privé». Chez les Grecs, ce qui est public c’est essentiellement ce qui se joue dans l’agora, où se noue le dialogue libre de citoyens égaux d’où naîtra la loi commune. A l’inverse la sphère privée est assimilée à la sphère domestique, celle où se développent les activités de nécessité, liées à la reproduction de la force et de l’espèce, où des hiérarchies peuvent se dessiner, des convictions se construire, des singularités s’affirmer.

L’approche la plus construite de l’espace public est, vraisemblablement, celle proposée par le philosophe allemand Jürgen Habermas¹². Pour lui, la fonction première de cet espace public sera et reste encore de permettre l’expression d’une capacité de critique et de contestation. Il n’est pas principalement, comme le présuppose la vulgate démocratique, le lieu où se définit la légitimité du pouvoir, mais un espace de délibération informé, au sein duquel s’ébauche le contenu de la décision politique.

Deux exigences doivent être respectées afin que cet espace public remplisse la mission qui lui est dévolue. Une exigence de publicité d’abord. Ou, plus exactement un «usage public de la raison». C’est dans la confrontation publique de convictions raisonnées que peut se construire une décision légitime et acceptable par tous. Mais ici, la raison n’est pas donnée comme un absolu. Elle est propre à chaque individu en fonction de sa construction personnelle; l’échange public des convictions s’opère au sein d’un «espace d’intersubjectivité raisonnable». Mais cette exigence de publicité ne serait pas suffisante si ne venait s’y adjoindre un «pouvoir communicationnel», une capacité de mise en relation entre les convictions construites dans l’espace privé. Tous les points de vue

¹² Jürgen Habermas : « Espace public et démocratie délibérative : un tournant » Gallimard 2023

doivent pouvoir se confronter, s'échanger, dans une ambiance de reconnaissance des positions réciproques. La liberté communicative doit, pour donner pleine efficacité à la confrontation, se montrer respectueuse de la diversité sociale. L'espace public ainsi conçu favorise, par son fonctionnement même, l'expression de positions ou d'intérêts d'une grande diversité. Ces positions sont le reflet de la variété des statuts, des histoires, des convictions au sein de la société civile. L'on se rend compte immédiatement des conséquences qui s'attachent à cette façon de voir. L'espace public se singularise plus par son mode de fonctionnement que par son contenu. En permanence s'y trouve une part irréductible de «privé». A l'inverse, le privé ne renvoie pas nécessairement et uniquement à la sphère de l'intimité ou de la subjectivité non partagée. Mieux même, il ne peut y avoir d'espace public qu'occupé par des citoyens désirant soumettre à débat les convictions qu'ils ont élaborées dans le cadre de leurs appartenances.

Une société civile organisée

une notion contestée.

Comme toutes les formules affectées par un phénomène d'inflation verbale, celle de société civile recouvre des réalités diverses et, parfois contradictoires. Pour certains, elle représenterait l'antithèse de la classe politique. Ainsi, dans un gouvernement est-il fréquent que soient distingué les ministres représentant telle ou telle force politique, des ministres «issus de la société civile», avec un soupçon soit de fraîcheur soit d'amateurisme concernant ces derniers. La notion de «société civile», distinguée de la «société politique», a été utilisée par certains théoriciens marxistes et notamment par Gramsci. Alors que la première renvoie à l'idée de contrainte intériorisée, la seconde décrit l'appareil de contrainte incarné par l'Etat placé au service de la classe dominante. Dans la pensée grecque, et notamment chez Aristote, la société civile (*politike koinômia*), regroupe l'ensemble des communautés naturelles. Ultérieurement, le terme va acquérir un sens plus précis dont la définition apparaît essentiellement négative. Relèverait de l'univers de la société civile, l'ensemble des activités et organisations qui ne peuvent être directement rattaché à la sphère du pouvoir d'Etat et relevant des secteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs, etc...

Une organisation nécessaire

L'idée du contrat social conclu entre citoyens égaux en droits donne une image déformée et réductrice de la société. Ce n'est pas parce que les citoyens disposent des mêmes droits qu'ils en font un usage identique, qu'ils pensent de façon semblable ou partagent les mêmes émotions. En fonction de leurs histoires personnelles, familiales ou culturelle, selon les liens d'appartenance sociale qu'ils construisent ou dont ils ont pu se déprendre, le regard qu'ils portent sur la société n'est pas le même. Et, en même temps, ce regard n'est pas d'une singularité telle

qu'il devrait être considéré comme irréductible. Nombre d'engagements, de combats ne peuvent être conduits qu'au terme d'une structuration des priorités et d'une inscription dans la durée des énergies sociales mobilisées à leur service. Ceci explique l'exigence ressentie, très tôt, de doter la société civile de modes d'organisation qui permettent à chacun de pouvoir se repérer, se sentir participant d'un projet dont la mise en oeuvre nécessite la sollicitation de forces sociales convergentes. Cette évidence mit cependant un certain temps à s'imposer, tant elle était soupçonnée, de la part des théoriciens libéraux, de mettre en cause la nécessaire autonomie de décision des individus.

Une opinion publique

Une société civile d'individus égaux en droits mais singuliers dans leurs références, vivant les rapports de domination ou les rêves d'émancipation par référence à des constructions idéologiques diverses, peut-elle exprimer une opinion, une conviction mesurable qui permette de discerner la façon dont elle perçoit le monde dans lequel elle vit? La possibilité offerte à chaque citoyen, par les règles démocratiques, d'exprimer par son vote son choix quant à la façon dont il souhaite être gouverné n'est pas suffisante. Réduite dans un premier temps, au début du XIXe siècle, aux intellectuels et à la bourgeoisie, l'opinion publique est devenue, sous la pression du mouvement ouvrier, l'expression d'une protestation populaire. Aujourd'hui, elle tend à être assimilée au sentiment dominant, scientifiquement mesurable, de la nation prise dans son ensemble. Image transitoire, l'opinion publique mesurée peut exercer une véritable dictature sur les gouvernants qui peuvent avoir tendance à privilégier ce qui plaît à cette opinion publique changeante par rapport aux engagements qu'ils ont pu prendre devant le peuple lors des rendez-vous électoraux.

Des principes d'organisation institutionnelle

Un appareil institutionnel est nécessaire à la démocratie pour fonctionner, reposant principalement sur la séparation des pouvoirs et l'Etat de droit, auxquels Pierre Rosanvallon a très judicieusement ajouté « Les institutions invisibles »¹³ que sont la confiance, l'autorité et la légitimité et qui constituent le ciment qui assure la pérennité et la solidité de l'édifice démocratique. Que l'une vienne à manquer ou à s'affaiblir, c'est tout l'édifice qui se fissure, sa survie, le plus souvent bancal, n'étant alors assurée que par un surcroît de recours à la norme juridique, voire à des stratégies visant à construire des fidélités frileuses et indiscutées.

La séparation des pouvoirs.

¹³ Pierre Rosanvallon : « Les institutions invisibles » Le Seuil 2024

Fréquemment se trouvent opposées les deux figures de Montesquieu, l'aristocrate libéral et de Rousseau le démocrate doctrinaire. Dans l'esprit de ce dernier, le pouvoir du peuple ne peut être divisé. A l'inverse, chez Montesquieu, comme «tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser», il convient, en procédant à une séparation entre les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, de parvenir à ce que, «par une disposition naturelle des choses, le pouvoir arrête le pouvoir». De là l'idée d'une tripartition du pouvoir entre celui de décider, celui d'exécuter et celui, enfin de juger, non seulement la conformité du comportement des individus à l'égard de ce que dit la loi, mais également la légalité ou la constitutionnalité des décisions de l'administration et des lois votées par le législateur. Tant aux Etats-Unis qu'en France, cette idée d'une nécessaire limitation du pouvoir d'Etat au travers de la mise en oeuvre d'une séparation des pouvoirs, s'est imposée, dès l'origine comme l'une des composantes de la démocratie moderne et comme le complément nécessaire de la déclaration et de la garantie des droits accordés aux individus. Tel est le propos de l'article 16 de la Déclaration des droit de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs organisés n'a point de constitution ». Il y a là l'expression d'une méfiance à l'égard des emballements majoritaires et une volonté de doter l'expression de la nouvelle souveraineté, qu'elle soit nationale et, à fortiori, populaire, un cadre juridique que l'adoption d'une constitution permettra de fixer. A l'idée de légitimité démocratique du pouvoir est adjointe celle d'une nécessaire régularité juridique de son fonctionnement. Il s'agit là d'un considérable changement et, à certains égard, une rupture par rapport à la conception grecque de la démocratie.

L'Etat de droit

Cette idée d'une nécessaire limitation du pouvoir dans l'Etat par le droit produit par ses institutions est à l'origine de la notion d'Etat de droit. Cette conviction qu'il était nécessaire de procéder à un encadrement juridique du pouvoir d'Etat sera théorisée, à la fin du XIXe siècle en Allemagne (*le Rechtsstaat*). L'Etat, la puissance publique, est nécessairement tenu de respecter les règles qu'il édicte, et ces dernières, selon leur place dans la hiérarchie des normes, doivent être conformes aux règles édictées par l'autorité supérieure, voire par des autorités supranationales ou à compétence régionale, lorsqu'elle ont été régulièrement instituées. Cette idée d'une auto-limitation de l'Etat par le droit confirme la dimension libérale qu'a acquise la démocratie sous sa forme moderne. L'on peut considérer qu'avec la séparation des pouvoir, l'Etat de droit est un marqueur essentiel de la réalité démocratique d'un pouvoir. Toute remise en cause de ce dernier, notamment par les populismes, marque une atteinte déterminante à l'existence même de la démocratie. Contrairement à ce que l'on a pu entendre dans le bouche de certains responsables politiques français récemment, l'Etat de droit n'est pas une option que l'on pourrait modifier ou dont on pourrait

s'affranchir. Certes d'état du droit peut changer – il change d'ailleurs constamment et l'on peut légitimement s'interroger sur cette mutabilité – mais cela ne peut être que dans le respect des règles, procédures et compétences existantes et non pas en faisant un appel à une prétendue volonté populaire que l'on s'efforcera de mobiliser à coup de fake news, de promesses démagogique ou, plus grave, de désignation de bouc-émissaires commodes. La démocratie est clairement incompatible avec tout forme de xénophobie ou de racisme. Enfin l'Etat de droit englobe les dispositions relatives au mode de désignation des gouvernants, à la durée de leurs mandats et à leur responsabilité.

Des modes d'expression

La reconnaissance de l'existence de citoyens doit se prolonger de la mise en œuvre de modalités d'expression de sa volonté.

Le vote

Dans les démocraties modernes le vote constitue la modalité principale d'expression des citoyens, soit pour désigner leurs représentants, soit, plus rarement pour approuver des textes de loi au moyen du référendum.

La citoyenneté et les attributs qui lui sont étroitement associés, comme le droit de vote, ne sont jamais donnés naturellement. Leur conquête fut le résultat d'un long combat. En France, il fallu un certain temps pour qu'au citoyen-proprétaire se substitue le suffrage universel, le temps qui va de la Révolution française à la Révolution de 1848. Et encore l'universalité du suffrage n'était-elle que masculine. Le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes fut la Nouvelle Zélande en 1893, suivie en 1901 par l'Australie, en 1913 par la Norvège et en 1915 par le Danemark. En France les femmes durent attendre 1944 pour se voir accorder le droit de vote.

Les modalités selon lesquelles s'organise le vote, notamment lorsque sa finalité tend à la désignation de représentants, sont susceptibles d'orienter ou d'altérer la justesse ou la sincérité de la représentation.

Si la démocratie s'exprime principalement au travers du vote, il peut arriver, lorsque la loi paraît injuste ou que s'érode la confiance dans les représentants élus, que le peuple retrouve la capacité de s'insurger ou de désobéir.

Le droit à l'insurrection

Fréquemment théorisé, plus rarement organisé dans les textes, le droit à l'insurrection permet au peuple de réintégrer la capacité à contester par la force

un pouvoir qui aurait perdu sa confiance. Ce pouvoir de la rue, articulé autour d'une symbolique de la barricade et du fusil, c'est celui du peuple en acte engagé, comme l'a écrit Blanqui, dans «un acte foudroyant de souveraineté». Hébert et ses amis politiques furent les premiers, au temps de la Convention, à en expérimenter les vertus pour contraindre le gouvernement révolutionnaire à accélérer le cours de la Révolution. Sous le Directoire, les membres de la «Conjuration des Egaux», conduite par Gracchus Babeuf, tentèrent de prolonger leur action en substituant au spontanéisme de leurs prédécesseurs, un projet politique d'inspiration communiste. Cependant le nom que l'on associe plus généralement au droit à l'insurrection reste, encore aujourd'hui, celui d'Auguste Blanqui, «l'Enfermé», qui en fit l'argument d'une véritable culte de la révolution permanente. Si les théoriciens de ce droit à l'insurrection sont nombreux, au sein du courant révolutionnaire, peu de texte y font expressément référence ; la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen de 1789 lui préfère la résistance à l'oppression (article 2). Le seul que l'on puisse citer est l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui constitue le préambule de la Constitution montagnarde de 1793¹⁴.

La désobéissance civile

Sur un registre différent, d'inspiration anti-autoritaire et marqué à la fois par une méfiance de principe à l'égard de l'Etat et par un certain pessimisme égotiste, s'est développée la théorie de la désobéissance civile. A l'inverse du droit à l'insurrection, qui relève de l'action collective et militante, elle présente une dimension essentiellement individualiste. Evoquée implicitement par Fichte dans ses «Considérations sur la Révolution française» qui considérait que l'Etat, fut-il démocratique ne peut «réclamer l'assentiment du citoyen», elle parcourt, de façon plus évidente l'oeuvre de Paul-Louis Courier auteur d'une critique radicale du pouvoir et des puissants ainsi que la pensée du philosophe Alain. Auteur du «Citoyen contre les pouvoirs», dans ses «Propos», il considère que le citoyen s'il «doit obéir de corps», ne doit jamais «obéir d'esprit». Plus radicale encore est la critique conduite par Max Stirner dans son ouvrage «l'Unique et sa propriété»¹⁵. Pas plus que le peuple, l'homme n'existe en tant que catégorie. Seul importe le «Moi», «l'Unique», dont le souci ne peut être que d'accroître son pouvoir propre, dans une association libre et révocable en permanence avec les autres «Moi». Mais la notion de même que la pratique de la désobéissance civile restent encore aujourd'hui associées au nom de Henry David Thoreau¹⁶ qui lui consacra, en 1849, un petit opuscule. «Le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins», telle est sa devise. En effet, la loi de la majorité n'a de sens que elle se

¹⁴ « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

¹⁵ Max Stirner : « L'unique et sa propriété », Table Ronde 2018

¹⁶ Henri David Thoreau : « La désobéissance civile » : Mille et une nuits 1997

conforme à un idéal de justice de de vérité. En toute autre hypothèse elle doit être dénoncée et n'être point obéie. Gandhi et Martin Luther King, retiendront la leçon pour en faire une stratégie. Cette stratégie, qualifiée de « woke », du verbe anglais « wake » (réveiller), est régulièrement stigmatisée par les tenants d'un conformisme de la soumission.

Manifestations et pétitions

Dans la conception classique de la démocratie représentative, l'espace public tend à se réduire à l'enceinte du Parlement, et l'expression du peuple à l'acte de voter. Très tôt la rue fut considérée comme le lieu de développement d'une expression contestataire, notamment par un extrême gauche méfiante à l'égard des jeux parlementaires. Jules Guesde revendiquait un « droit à la rue », prolongement nécessaire du droit de vote. Progressivement, à mesure que s'organisait la société civile le droit de manifester et l'usage qui en était fait, est apparu comme un composante nécessaire de la pratique démocratique. De façon complémentaire, le droit de pétition, expérimenté dans l'enthousiasme des lendemains de la Révolution française, permet aux citoyens de manifester leurs attentes, leurs déceptions ou leur impatience auprès de leurs représentants.

Ces questionnements de méthode étant formulés, ces principes, valeurs et, plus largement, composantes de l'identité démocratique étant posés, reste à s'interroger sur les éléments révélateurs de l'émergence et du développement d'une crise démocratique nous tenter, enfin, de formuler, sinon des solutions, ce qui serait faire preuve de prétention, de naïveté voire d'aveuglement, du moins des pistes l'analyse et de recherche de nature à retrouver les voies d'un engagement civique partagé et à dessiner quelques propositions d'adaptation des institutions.

II- Les symptômes et manifestations d'une crise démocratique

A- Une nouvelle temporalité politique

En tout premier lieu, l'on constate une transformation de la temporalité politique construite sur une articulation raisonnée du passé, du présent de l'action et de l'avenir des projets et des espoirs ou des inquiétudes. S'impose de plus en plus le recul de la perspective futuro-centriste ouverte en Occident avec la Renaissance, ce moment où, désormais, « la création est plus que le Créateur » pour reprendre la formule de Ernst Bloch¹⁷.

¹⁷ Ernst Bloch : « La philosophie de la Renaissance », Payot 2007

Cet écrasement du temps politique, générateur d'hostilité à l'égard des perspectives idéologiques, valorisant la mémoire au détriment de l'histoire, favorise les stratégies d'affirmation identitaire, sourcilleuses à l'égard de ce qui ne leur ressemble pas, hostiles à l'endroit des recherches de « communs » ou d' « universaux ».

B-Une société civile en voie de déconstruction

Progressivement, le discours politique s'est adapté à l'individualisation des comportements. Les acteurs du débat public démocratique, les partis, syndicats et associations ont vu leur fonction évoluer. Les référentiels idéologiques autour desquels s'organisaient les engagements ont éclaté, en même temps que des problématiques programmatiques accédaient au statut de référence idéologique, perdant, par là-même, la capacité à irriguer la totalité du champ politique. Ainsi en va-t-il des préoccupations environnementales. Les citoyens à convaincre deviennent des cibles, identifiées au travers des enquêtes d'opinion, repérées en fonction de leurs origines, de leur statut social, de la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent, de leur appartenance. Une sorte de sur-mesure pour convaincre à défaut de faire.

Les raisons d'une telle évolution sont diverses et affectent l'essentiel des régimes démocratiques, que ces derniers se soient construits et consolidés au terme d'une longue histoire ou que leur émergence soit plus récente, leur éclosion, dans ce cas ayant marqué la fin de périodes plus ou moins longues de dictature. En quelques décennies, le monde est sorti de la période rassurante dite des « Trente glorieuses » marquées par le dynamisme économique induit par les politiques de reconstruction engagées au lendemain du deuxième conflit mondial pour entrer dans un moment de « crise », économique, puis politique, culturelle et, enfin environnementale. Crise à laquelle de nombreux pouvoirs ont répondu par le développement d'un corsetage sécuritaire de la société, des réflexes xénophobes, qui n'ont le plus souvent trouvé d'autre adaptation que dans un questionnement de l'universalisme.

La « Crise »

Elle marque la fin de « Trente Glorieuses » et commence avec les deux premiers chocs pétroliers de 1973 et de 1979. La mise en place en Grande-Bretagne, puis aux Etats-Unis, sous l'autorité de Margaret Thatcher (1979-1990) et de Ronald Reagan (1981-1989) de politiques néo-libérales, sous l'influence de penseurs comme Milton Friedman, Friedrich Hayek, Karl Popper, Ludwig von Mises ou, plus largement des membres de la Société du Mont Pèlerin, marquées par un

désengagement de l'Etat assortie d'une mise au pas des principaux acteurs de la société civile qui, loin de favoriser un redémarrage de l'économie, devaient accroître les fractures, économiques, sociales ou culturelles qui traversaient les sociétés occidentales.

L'effondrement du système communiste en 1989 et l'échec de son impossible transformation de l'intérieur tentée avec courage par Mickael Gorbatchev, anéantissaient les derniers et modestes espoirs de voir émerger une alternative démocratique qui ne soit pas nécessairement jumelée à un support économique libéral en train de se convertir au capitalisme financier.

La Révolution islamique iranienne marquée par le choix d'une confrontation idéologique à fondement religieux avec l'Occident, la radicalisation aux conséquences criminelles de mouvements se revendiquant de l'islam sunnite, dans les pays musulmans d'abord, mais également, avec une volonté de déstabilisation terroriste, dans des pays occidentaux, ont déterminé, en retour, le développement d'une affirmation identitaire à fondement nationaliste en Occident. L'idée d'un « choc des civilisations », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Samuel Huntington¹⁸, c'est progressivement imposé, en réponse à la promesse d'une « fin de l'histoire » marqué par la victoire définitive de la démocratie qu'avait théorisé quelques années plus tôt Francis Fukuyama.

Le basculement dans le XXIe siècle n'a pas atténué le sentiment oppressant d'être confronté à une illisibilité des perspectives d'avenir. L'accentuation des effets de la crise climatique, le réveil des logiques conflictuelles, à l'œuvre ou qui menacent comme l'agression de la Russie contre l'Ukraine, la déstabilisation de l'Afrique centrale, le drame vécu, depuis près de 80 ans, avec un insupportable aggravation contemporaine par le peuple palestinien ou les menaces de l'impérialisme chinois en Extrême-Orient mais aussi en Afrique, en attestent.

Corsetage sécuritaire et questionnement de l'universel

De reconsidérations du droit de la nationalité, en encadrements plus rigoureux du droit d'asile, de procédures d'exceptions en proclamations de l'état d'urgence, de renforcement de la suspicion à l'égard des mouvements migratoire en recherches de refuges identitaires, s'est imposée une lente accoutumance à l'érosion des fondements du pacte républicain et de l'Etat de droit dont le rappel incantatoire parvient, de moins en moins, à masquer leur abandon ou, plus exactement, la volonté d'en réserver l'exercice à ceux en mesure de revendiquer une

¹⁸ Samuel P. Huntington : « Le choc des civilisations », Odile Jacob 1997

appartenance identitaire de nature à légitimer leur droit de créance sur les conquêtes de ce pacte.

Mais nul ne vit sans repère, sans boussole, sans appartenance. La démocratie offre les siennes au travers du contrat social, du lien politique, sur la base duquel elle se développe. D'autres appartenances, d'autres identités existent et peuvent être revendiquées, d'autant plus séduisantes qu'elles permettent de construire des rapports de proximité et qu'elles s'élaborent dans une connivence commune, une croyance commune, un sentiment commun d'injustice. L'Occident s'était persuadé avoir résolu la contradiction entre appartenance et contrat social au travers de la découverte de l'universel appréhendé par la raison, défendu par Kant et Hegel, et le voilà qui se retrouve héritier, pour reprendre la formule brutale de Jacques Derrida, d'une « mythologie blanche ». Quelles que soient les espérances, pour certaines réalisées, que son affirmation permet de faire naître, deux critiques ont pu légitimement lui être adressées. Celle, d'une part de son abstraction, celle, plus substantielle, non pas d'être né quelque part, mais d'avoir été mis au service d'une domination, marqué par l'épisode colonial et prolongé, jusqu'à nos jours, par les logiques prédatrices du moment post-colonial.

Cela n'oblitére en rien la nécessité d'une ambition universaliste, mais plus comme projet que comme résultat. L'essentiel reste toutefois la recherche du commun, c'est à dire des éléments et facteurs qui permettent, ici et maintenant, à un ensemble d'individus de vivre ensemble, dans le respect des ressources de sens que représentent les appartenances de chacun, dès lors qu'elles ne font pas obstacle à l'exigence de nécessaires ressemblances qu'impose la vie commune.

« La culture du narcissisme »

La transformation de la structuration de la société civile et l'évolution de ses acteurs, syndicats, partis politiques, associations, médias, etc, se sont opérées sous l'influence d'un large mouvement de désaffiliation ou plus exactement de « défidélisation » à l'égard des appartenances forgées autour des conditions sociales, des espaces de travail, des repères convictionnels. Et comme il faut bien que la protestation s'exprime, elle se défie de tout intermédiation, tenant à distance les acteurs institués de la société civile pour fièrement revendiquer sa dimension corporatiste. Ce que, concernant la France, Jérôme Fourquet¹⁹ qualifie d' « archipélisation » de la société a des racines anciennes qui, depuis un demi-siècle ont donné lieu à analyses ou controverses. Gérard Lipovetsky²⁰ en donnait, il y a plus de quarante ans de cela, une définition qui reste pertinente : « Un nouveau stade de l'individualisme se met en place : le narcissisme désigne le

¹⁹ Jérôme Fourquet : « L'archipel français » Le Seuil 2019

²⁰ Gilles Lipovetsky : « L'ère du vide . Essais sur l'individualisme contemporain » Gallimard 1983

surgissement d'un profil inédit de l'individu dans ses rapports avec lui-même et son corps, avec autrui, le monde et le temps, au moment où le « capitalisme » autoritaire cède le pas à un capitalisme hédoniste et permissif. (...), Un individualisme pur se déploie, débarrassé des ultimes valeurs sociales et morales qui coexistaient encore avec le règne glorieux de l'homo economicus, de la famille, de la révolution et de l'art ; émancipée de tout encadrement transcendant, la sphère privée elle-même change de sens, livrée qu'elle est aux seuls désirs changeants des individus ».

Manquait encore, à l'époque, le surgissement d'internet, le développement des réseaux sociaux, la capacité de publiciser une rancœur, une menace, un mensonge, une vision identitaire du monde à l'abri de l'anonymat. Les combats conduits en commun pour une cause débattue, éclairés de références idéologiques, encadrés par une organisation collective, syndicale ou politique, ont perdu leur capacité mobilisatrice en même temps que se défaisait la structuration sociale qui en constituait le support. Les organisations syndicales, les partis politiques ont perdu leur capacité d'attraction car ils peinent à donner forme à une représentation du monde et de ses défis. L'engagement associatif lui-même s'est fait plus gestionnaire, ses composantes les plus importantes devenant progressivement les petites mains investies de la gestion de l'impuissance publique à défaut pour l'Etat de pouvoir tracer les contours d'un intérêt général qui tienne compte des défis du moment.

Nous avançons dans un monde redevenu dangereux en l'absence de récits susceptibles d'en expliciter le sens et d'acteurs en mesure d'en contenir les dérives.

Le temps des révoltes

L'affaiblissement de l'adhésion des citoyens aux principes qui fondent le pacte démocratique, l'inquiétante prise de distance vis-à-vis des procédures de sélection des représentants, la revendication de mécanismes de démocratie directe, tel le référendum d'initiative populaire ou le référendum révocatoire, attestent d'un malaise grandissant de la société civile à l'égard des pratiques politiques et d'une réelle perte de légitimité des gouvernants. Rares sont aujourd'hui les élus qui, dans les régimes démocratiques, peuvent se prévaloir du soutien d'une majorité d'électeurs, l'exemple de la France est particulièrement éclairant. Par contre explosent à intervalle régulier et avec une force qui va croissant des révoltes contre des aspects de la politique gouvernementale perçues comme autant d'atteintes à leur statut, comme l'expression d'un mépris à l'égard de ce qu'ils vivent. Le mouvement des « gilets jaunes » en France en offre une expression particulièrement révélatrice.

Autant que les revendications qui agrégeaient les défilés, les débats, les présences militantes aux ronds-points périurbains et révélaient l'existence d'un nouveau prolétariat ou, plus exactement l'émergence de nouvelles formes de prolétarisation, ce qui s'imposa immédiatement, c'est le refus de toute forme de intermédiation, excluant de fait les organisations syndicales et les partis politiques soupçonnés de servir les intérêts d'un système politique perçu moins comme l'incarnation d'une classe au sens marxiste du terme que comme une sorte de bloc hégémonique disposant de ses codes, de ses lieux de résidence, de ses repères culturels, de ses médias, etc.. . Des phénomènes de natures voisines ont pu être repérés dans d'autres pays, aux Etats-Unis notamment avec l'élection de Donald Trump, mais aussi en Grande-Bretagne avec l'affirmation de la figure de Boris Johnson, plus largement avec l'émergence, lors de chaque scrutin de forces populistes dont le discours simpliste attire les suffrages protestataires

C-L'abandon de la fonction informative des médias

Cette fracturation de la société civile et la difficulté rencontrée par ses acteurs institutionnels de développer des stratégies mobilisatrices a été renforcée par les profondes mutations qui ont affecté la fonction informative des médias.

Même si la question de leur rôle, de leur indépendance n'est pas neuve, en quelques dizaines d'années la place de l'information, son traitement, ont subi de profonds bouleversements. Certains tiennent à l'irruption de réseaux sociaux, d'autres à une mutation du paysage audiovisuel.

L'irruption des réseaux sociaux

Les dernières années du XXe siècle ont, d'abord, été marquées par la montée en puissance d'internet, l'installation de la toile et sa colonisation progressive par des logiques informatives. La nouveauté, notamment avec l'apparition des réseaux sociaux, tient au fait que chacun, sans investissement financier, peut s'informer sans limite apparente et, en même temps devenir lui-même informateur sans devoir se soumettre à quelque déontologie que ce soit, protégé par le confortable anonymat qui favorise les pires turpitudes. La scène numérique devient l'espace d'émergence de postures narcissiques libérées de l'obligation de justifier d'un savoir, de démontrer la pertinence du propos tenu. La catégorie de l'« influenceur », moderne homme-sandwich en constituant l'aboutissement tout à la fois navrant et transitoire. Le point de vue, l'opinion, l'emportent sur l'argumentation.

Une mutation du paysage audiovisuel

Un phénomène aux conséquences identiques affecte les médias, principalement télévisés, sous l'influence, dans un premier temps, de l'ouverture à la concurrence du secteur et, ensuite, du développement des chaînes d'information en continu.

Dans le cas de la France, l'admission au milieu des années 1980, à côté des chaînes publiques de trois chaînes privées dont l'une à péage, Canal Plus, va, très vite bouleverser les comportements. La recherche de l'audience de nature à aiguïser la gourmandise des annonceurs, va susciter la diffusion de programmes de divertissement alimentés par les premières manifestations de la télé-réalité, sensée offrir à chaque téléspectateur la récompense de la gloire d'un instant. La privatisation, en 1986, de TF1, jusque-là navire amiral du service public audiovisuel, par le gouvernement Chirac, devait considérablement renforcer les dérives induites par l'ouverture à la concurrence du secteur audiovisuel. Patrick le Lay, PDG de TF1 devait résumer cyniquement la fonction première qu'il attribuait au média placé sous sa responsabilité. « Pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau disponible ».

La naissance, dès le milieu des années 1980, avec France info, des chaînes d'information en continu, puis leur rapide développement à compter du milieu des années 1990, va renforcer la transformation de la confection de l'information. Deux exemples sont à cet égard significatifs, celui de Fox News aux Etats-Unis, celui, en second lieu, de la galaxie médiatique mise en place par Vincent Bolloré en France.

Dans l'un et l'autre cas, le souci fut moins d'informer que de convaincre à partir d'un a priori idéologique réactionnaire. La construction, à partir de 1996, du modèle Fox News par Rupert Murdoch, homme d'affaire australo-américain, propriétaire d'un empire médiatique planétaire, s'inscrit dans une logique d'influence politique au service du courant néoconservateur américain.

L'empire médiatique construit par Vincent Bolloré en France s'inscrit d'une même logique comme en attestent ses deux fleurons télévisuels que sont Cnews, et jusqu'au mois de janvier dernier, C8.

Dans le deuxième cas, une chaîne héritière des années Berlusconi, sans guère de journalistes, remplacés ici par des animateurs, entourés de « chroniqueurs », d'« influenceurs », cette ultime déjection de la télé-réalité. Tous les sujets, tous les débats, se valent pourvu qu'ils suscitent un bruit suffisant pour que l'on en parle. Une sorte de télévision du futile qui se parle à elle-même animé du seul

souci de faire du bruit afin que les polémiques qui s’y font jour puissent alimenter les réseaux sociaux.

La première branche télévisuelle du système Bolloré, depuis février 2017, est représentée par Cnews, anciennement dénommée I-Télévision lors de sa création au sein du groupe Canal Plus en 1999, puis I-Télé, avant de devenir Cnews. Son développement sous sa nouvelle identité s’est fait dans la douleur, au terme de la plus longue grève qu’ait connu une télévision depuis mai 1968. Au terme de cette grève, les trois quarts des journalistes démissionnent. Depuis lors l’on assiste à une véritable colonisation de l’antenne par des éditorialistes, polémistes et, parfois, journalistes d’extrême droite. Certaines émissions deviennent le repère des thèses complotistes ou d’extrême droite comme « L’heure des pros », et ce n’est pas la présence de quelques faire-valoir de gauche qui change les choses. Systématiquement, l’information est délaissée au profit du débat, de la polémique, et toujours au service de l’extrême droite. Le titre des émissions atteste de cette volonté : « On ne va pas se mentir », « C’est vous qui le dites », « L’info sans interdit », « ça se dispute », « On ne va pas être d’accord », « N’ayons pas peur des mots ». La reprise sur les réseaux sociaux des extraits des débats qui ont émaillé ces émissions s’accompagne inmanquablement d’une incitation gourmande à en prendre connaissance, pas pour les éléments d’informations qu’elles permettraient d’y glaner mais parce qu’elles auraient « fait le buzz », suscité des polémiques.

La « fait-diversion » de l’information, le recours systématique au storytelling pour capter l’attention, une fausse théâtralisation du débat, la monopolisation de la parole « experte » par des animateurs producteur, des publicistes, des « juristes », « philosophes », « politistes » soit compétents mais empêchés de dire et d’élucider la complexité du réel, soit coureurs habituels de la gloire télévisuelle sont parvenus à tuer l’exigence d’analyse. L’émergence de cette « Illusentia », pour reprendre le terme utilisé par Christian Salmon, parachève l’histriionisation médiatique des intellectuels. Jamais, les moyens technologiques n’ont autant offert de possibilités de communication, jamais la vacuité des messages informatif n’a été aussi désespérante.

D-La remise en cause des mécanismes de la démocratie

L’altération des principes démocratiques s’est accompagnée d’un progressif épuisement de ses mécanismes. Ainsi en va-t-il du vote, ainsi en va-t-il, également du rôle des partis politiques.

Une fatigue démocratique

Les procédures démocratiques, au premier rang desquelles le vote, paraissent, scrutins après scrutins, gagnées par une maladie de langueur comme si le sentiment s'imposait de l'inutilité pour les citoyens d'arbitrer entre les perspectives programmatiques proposées pour ne laisser subsister que la perspective d'un défoulement rageur. Les votes de ruptures, même minoritaires, se gonflent de l'abandon des votes de conviction. Paradoxalement, derrière l'apparente victoire du modèle démocratique, une forme d'exaspération gagne les citoyens affrontés à une réalité semblant exclure tout volontarisme politique, l'action se réduisant à la gestion micro conjoncturelle des signaux délivrés par les indices économiques. Plus de projet ou d'utopie, sauf dans la scénographie des campagnes électorales, mais un citoyen réduit à l'état de consommateur dont la mesure du moral a remplacé la capacité revendicative.

Un tel sentiment d'impuissance s'alimente au constat de possibles confiscations de la démocratie, la plus évidente étant celle opérée au profit des experts. Désormais, gouverner, c'est avant tout savoir, c'est disposer des instruments d'analyse qui rendront le réel intelligible. La vraie légitimité devient celle de l'expertise. Comme l'écrivait naguère François Perroux, économiste, héritier du courant intellectuel des « non conformistes des années 30 », ancien conférencier de l'école des cadres d'Uriage sous le régime de Vichy, il s'agirait de préférer « l'intelligence qui sait » à « l'intelligence qui espère », la compétence affichée, revendiquée, voire diplômée, au détriment de la légitimité, en quelque sorte, le savoir ou le déclin de l'espérance idéologique. D'autres moments de l'histoire ont connu, ici ou ailleurs, des poussées de revendication élitiste, ils ont souvent coïncidé avec des moments d'épuisement de l'idéal et des mécanismes démocratiques.

Et cependant, en dépit du constat d'un désengagement civique, jamais la mesure de l'opinion des citoyens n'a autant occupé les instituts de sondage et les médias, comme si, c'était finalement plus ce qu'envisageaient de faire les citoyens que les choix qu'ils opéraient réellement qui importait. La vérité de l'élection en vient à précéder le vote. Les stratégies partisanes s'adaptent à ce que laissent supposer les humeurs de l'opinion et la promesse électorale devient versatile au gré des indications délivrées par les sondages et se mue en connivence à l'égard des attentes exprimées par tel segment de l'opinion, telle classe d'âge, tel niveau d'instruction, voire tel lieu de résidence. Ce remplacement du peuple par l'opinion publique détermine nécessairement une tension entre le dire électoral et le faire gestionnaire, source de déception et donc d'aggravation de la défiance à l'égard de représentants réduits au statut de « classe politique ».

En lui-même le terme ne recouvre l'expression d'aucune défiance, d'aucune mise en cause de la démocratie. «La démocratie ne se conçoit pas sans organisation». C'est sur cette phrase, aux accents d'évidence que s'ouvre l'ouvrage que Robert Michels consacrait, à la veille de la première guerre mondiale, aux partis politiques. La politique, même pratiquée dans un espace démocratique, aurait ses élites, disposant de leur mode particulier de recrutement, parlant une même langue, utilisant un même vocabulaire et, très souvent, si l'on en croit une idée assez souvent émise, partageant les mêmes convictions et appliquant les mêmes recettes. La véritable ligne de partage ne serait plus idéologique, séparant des camps porteurs de conceptions opposées - l'ordre d'un côté, le mouvement de l'autre, la conservation ou la volonté de changement - et les alternances politiques se traduiraient plus par des changements d'équipes que de politiques conduites. La *summa divisio*, tendrait à opposer la société civile d'un côté, tirillée par ses contradictions, ses espoirs, sa fragmentation, et la classe politique de l'autre. Certaines commodités de vocabulaire des médias confèrent à cette lecture du fonctionnement des démocraties modernes la force de ces évidences qu'il serait inconvenant de démentir. Dès qu'une équipe ministérielle se constitue, ce ne sont plus tant les dosages politiques qu'elle révèle qui importent que le poids concédé aux «représentants de la société civile», comme s'ils étaient constitué d'une autre matériau, d'une autre essence que «les politiques»..

La question de la représentation

Nous voici, à nouveau, confrontés à l'un des problèmes récurrents qui, depuis l'origine de la démocratie moderne empêche de la concevoir comme un modèle achevé : la question de la représentation.

L'instauration du suffrage universel, n'a pas résolu toutes les difficultés ni levé les ambiguïtés que recèle l'idée même de représentation. Qui est représenté ? Seulement ceux qui votent ou l'ensemble du peuple ? Dans un monde où il est courant de voir souligner la perte de prestige du politique par rapport aux puissances économiques, n'est-on pas en droit de se demander si, sur le terrain, non pas de la seule représentation mais de la représentativité, le capitaine d'industrie, le financier international, n'incarnent pas mieux la détention réelle du pouvoir que l'élu du peuple.

Ceci peut expliquer que certains s'interrogent sur la nécessité de participer à l'élection de leurs représentants. De plus, les représentants doivent-ils principalement exprimer les attentes de ceux qui les élisent, être à leur image ou, au contraire tendre un miroir sur lequel se reflètera l'image de la société telle qu'elle est en train de se construire, hors de l'appréhension des citoyens, mais lourde d'inquiétudes ? Le choix s'ouvre alors entre, au mieux, une représentation

de confiance au pire une représentation de dévouement. La tentation peut naître d'une indifférence civique traversée de poussées de fièvres d'antiparlementarisme populiste. « Le sentiment de mal représentation » que Pierre Rosanvallon voit se développer, en France, au tournant des années 1980, et qui s'est traduit par le développement d'une démocratie d'émotion caractérisée par un intense zapping électoral accompagné d'un fort mouvement de désaffiliation à l'égard des partis politiques traditionnels, en liaison avec l'usure des idéologies traditionnelles impose, lucidement, de reprendre le débat sur la question de la représentation.

III- Quelques pistes de réflexion

Le mal est profond et ses symptômes inquiétants.

Plusieurs chantiers méritent d'être ouverts que l'on peut regrouper en trois catégories. Celui des institutions d'abord articulé principalement autour de la situation française ; un regard géopolitique serait trop long à développer. Le mode de fonctionnement des institutions de la Ve République, telle qu'elle a évolué au cours de ses soixante-quatre ans d'existence, permet-il de garantir le respect des principes démocratiques ? Celui, en deuxième lieu, des mécanismes même de la démocratie, c'est-à-dire des modalités de participation du peuple à la détermination des contours de la société dans laquelle il souhaite vivre et se projeter. Celui, enfin, de la redynamisation de la société civile dans un souci d'atténuation des conséquences de sa fragmentation souvent acrimonieuse.

A- Les institutions

Les institutions de la Ve République ont, dès leur adoption, été présentées comme le produit d'un choix conjoncturel destiné à apporter réponse aux dysfonctionnements de celles de la IVe République mises en place au lendemain de la Libération. Elles ont connu de substantielles évolutions tant juridiques – vingt-quatre révisions, d'importance variable ont été opérées - que pratiques, qui font douter du fait que leur fonctionnement actuel réponde encore aux ambitions de leurs concepteurs.

Les scrutins présidentiel et législatif qui se sont déroulés depuis 2002 ont démontré la surdétermination de l'élection présidentielle sur le scrutin législatif. Ce dernier s'est toujours révélé confirmatif du premier – dans des proportions, il est vrai, variables - sa vocation étant de doter le président nouvellement élu d'une majorité fidèle et docile qui lui permettra de mettre en œuvre son programme ou, à tout le moins, de réaliser une traversée paisible de son mandat. Dès lors, l'illusion parlementaire inscrite par la Constitution qui dote le gouvernement, sous la conduite du Premier ministre, de la responsabilité de déterminer et de conduire la politique de la Nation, que les épisodes de cohabitation avaient sauvegardé,

s'est, notamment à partir de 2007, totalement dissipée, même si la dernière séquence électorale, consécutive à la dissolution de l'Assemblée Nationale en réponse rageuse et maladroite au résultat des dernières élections européennes, a remis en cause le phénomène, sans apporter de réponse aux dérives constatées. Simplement, à défaut de majorité, des alliances de circonstances, pas ou mal négociées, laissant un gouvernement sans boussole, un Parlement bavard et un Président démuni.

La preuve est ainsi faite que la concordance de la durée des mandats présidentiel et parlementaire, associée à la primauté temporelle du scrutin présidentiel, a bouleversé l'équilibre institutionnel défini par le texte de la constitution de 1958. Le régime n'est plus ni parlementaire ni présidentiel et la qualification jadis avancé de régime mi-parlementaire mi-présidentiel ne rend pas compte de la prévalence politique dont dispose le Président de la République du fait de son élection, ni de l'absence de réels contrepouvoirs. Par ailleurs, la façon selon laquelle les partis politiques « concourent à l'expression du suffrage » s'est transformée. La perte d'autonomie politique du scrutin législatif a contribué à vider de l'essentiel de son contenu leur fonction programmatique

Trois ordres de réflexion doivent être conduits dans la perspective d'organiser des plaidoyers.

Il convient, d'abord, d'envisager **une reconsidération du mode de scrutin fondée sur le choix de la représentation proportionnelle**. Plusieurs avantages s'attachent à une telle réforme. La « repolitisation » du scrutin facilitée par l'obligation faite aux partis politiques de remplir leur fonction idéologique. La nécessité pour les forces politiques, dépourvues de l'avantage mécanique que le scrutin majoritaire confère aux alliances électorales, de s'habituer à des alliances parlementaires bâties à partir d'une détermination de convergences politiques. Une mobilisation plus facile du corps électoral sur des enjeux politiquement clairs.

Le temps est, également, venu de **rendre au scrutin législatif son autonomie** en le déconnectant de l'élection présidentielle afin qu'il cesse d'en constituer la réplique ou le prolongement nécessaire. Cela ne veut pas dire que le maintien de la situation actuelle fasse obstacle à des situations de cohabitation. Mais une telle situation de confrontation, dans la même séquence politique, de deux légitimités adverses porte en germe des éléments de crise ou de blocage.

Cette autonomie reconquise par chacune des deux élections exigera, vraisemblablement, la reconsidération de la durée du mandat présidentiel, nécessairement plus long que le mandat législatif. Elle devra se prolonger, sinon d'une réécriture des dispositions constitutionnelle définissant les champs de

compétence de deux têtes de l'exécutif, du moins d'un effort d'interprétation afin que, clairement, « le gouvernement détermine et conduise la politique de la Nation »

Enfin, même si la question est, politiquement, difficile à aborder, **peut-être conviendrait-il de se pencher sur le mode de désignation du Président de la République.** Certes l'élection de ce dernier au suffrage universel ne détermine pas nécessairement une dérive primo-consulaire. Nombre de régimes parlementaires européens l'ont adopté sans bouleversement de leur fonctionnement ainsi peut-on citer, parmi les plus anciens, l'Irlande, la Finlande, l'Autriche ou le Portugal. En France toutefois, l'importance des compétences qui lui sont dévolues, sans contresens ministériel et dans une totale irresponsabilité, impliquent que l'on réfléchisse à ce surplus de légitimité que confère le suffrage universel.

B- Redonner sens au vote et envie de voter

Le sens du vote

Au-delà - et les questions qui ont émergé, parfois maladroitement, comme, en France, lors de la crise des gilets jaunes, y invitent - le temps est venu de questionner l'essence de l'acte civique que constitue le vote. De plus en plus de citoyens voient dans la représentation une modalité paresseuse d'exercice de la démocratie dès lors qu'elle conduit à un dessaisissement du citoyen au profit de celui ou de ceux qu'il désigne et auxquels il donne mandat, sur le fondement d'un programme, de décider à sa place pour la durée dudit mandat.

Au-delà du vote

Quatre questions différentes ont émergé. Celle, plus discutée, d'une possible déconnection entre nationalité et citoyenneté, celle, plus traditionnelle de la reconnaissance du vote blanc, celle, plus nouvelle, de l'introduction de mécanismes de démocratie semi directe, ou de démocratie plus délibérative, qui viendraient revitaliser une démocratie de délégation fondée sur la seule représentation. Celle enfin du tirage au sort.

- Une citoyenneté de résidence

Même si l'on peut encore admettre que la faculté de légitimation des autorités de l'Etat reste réservée aux nationaux, il convient de se mobiliser pour que cessent de se durcir les conditions d'obtention de la nationalité française pour ceux qui, ne l'ayant pas acquise à leur naissance, souhaiteraient y avoir accès, nourris par la nostalgie des dispositions de l'article 4 de la Constitution du 24 juin 1793²¹. Mais au-delà, après de décennies de tergiversations, la reconnaissance d'une citoyenneté de résidence, telle qu'elle est aujourd'hui reconnue aux ressortissants des pays de l'Union européenne, pourrait être étendue afin qu'y accèdent aux mêmes conditions et avec les mêmes droits, notamment de vote et d'éligibilité aux élections locales, l'ensemble des immigrés titulaires d'un titre de séjour.

- Le vote blanc

Voter blanc, c'est d'abord voter, d'abord en mémoire des combats qui ont été nécessaires à l'obtention du droit de vote, mais pas seulement. C'est aussi et surtout pouvoir dire au travers d'un vote comptabilisé, qu'aucune des candidatures ou aucun des projets proposés, notamment dans le cadre du scrutin majoritaire, n'est susceptible de recueillir l'adhésion de l'électeur. C'est sortir du choix par défaut ou par élimination, sans autre satisfaction que le sentiment d'avoir contribué à éviter l'inacceptable. Le vote blanc, n'est ni un vote nul, ni, bien évidemment une abstention, mais la seule comptabilisation des votes exprimés conduit à le réduire à l'un des paramètres de la participation. Admettre sa singularité, le prendre en compte de façon autonome, aiderait de mieux mesurer l'indice réel de légitimité des élus.

- La démocratie participative

L'introduction de mécanismes de démocratie directe ou délibérative contribuerait à combler le fossé qui s'est progressivement ouvert entre représentants, gagnés par une logique de professionnalisation, et représentés tentés par des stratégies de rupture. Référendum d'initiative populaire, décisoire ou de proposition, initiative populaire soutenue par un nombre significatif de citoyens, référendum organisés à l'initiative de l'exécutif, voire d'une majorité de parlementaires, mais également débats informés, «grands» ou modestes, enquêtes publiques, consultations, etc., la liste est longue de ces procédures au travers desquelles le peuple peut être consulté, écouté, au terme desquelles il peut décider, voire, avec le référendum révocatoire, mettre en jeu la responsabilité de ses représentants. Nombre d'entre elles existent déjà, mais reviennent, de façon récurrente, un certain nombre de

²¹ « Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un an accomplis ; -Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année – Y vit de son travail -Ou acquiert une propriété – Ou épouse une française -Ou adopte un enfant – Ou nourrit un vieillard – Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité – Est admis à l'exercice des Droits de citoyen français »

reproches. Celui de l'inutilité d'abord, souvent adressé aux enquêtes publiques ou aux concertations en matière d'urbanisme, celui, déjà plus grave, sur leur dimension instrumentale, comme on le vit, il y a peu, avec la convention citoyenne sur le climat dont nombre de propositions furent superbement ignorées par les pouvoirs publics. Mais, jusqu'à ce jour, le reproche le plus grave trouve son origine dans la vieille pratique des césarisme démocratiques que la France a eu l'occasion de vivre sous le Consulat et les deux empires et que la Ve République a pu expérimenter au cours de ses onze premières années. L'appel au peuple permet de passer par-dessus les contraintes procédurales, il autorise à s'affranchir du contrôle des autres pouvoirs constitutionnels, il se joue des contre-pouvoirs, créant un lien singulier entre le chef de l'Etat et le peuple. Il n'y a pas de démocratie délibérative ou directe sans éducation, filtres procéduraux, débats, ni sans garanties a priori que ce que le peuple aura pu décider trouve une traduction concrète.

- Le tirage au sort

Mais une solution complémentaire pourrait être envisagée pour tenter d'inscrire dans une durée institutionnelle la participation des citoyens à la décision politique. Il s'agit du tirage au sort, sur les listes électorales, vraisemblablement assorti de mécanismes permettant d'assurer une pondération de la représentation par catégories d'âge, d'origine, de formation, etc, de citoyennes et de citoyens investis pour une durée déterminée du pouvoir de participer à l'élaboration et au vote de la loi ou à la gestion des affaires des communes, départements ou régions. Une telle participation citoyenne par tirage au sort implique des réformes institutionnelles en profondeur. Certains pensent que ce mode de désignation pourrait concerner le Sénat, d'autres le Conseil économique, social et environnemental. Il aurait l'avantage de favoriser l'établissement d'une navette, non plus entre les représentants du peuple et ceux des collectivités territoriales ou des groupes d'intérêt, mais entre le peuple et ses représentants.

C- S'attacher à reconstruire une société civile active

De « Grand débat » en Conventions pour le climat ou en Conseil National pour la refondation, le pouvoir ressent la nécessité d'associer la société civile au processus de décision politique quitte à s'affranchir des préconisations résultant des débats organisés. Il est évident que ce n'est pas par le haut que se manifesterait une mobilisation opérationnelle de la société civile, mais au travers d'un réveil issu de ses rangs et de ses acteurs. Il faudra, vraisemblablement faire appel aux ressources, aujourd'hui largement abandonnées, d'une éducation populaire ayant retrouvé la capacité d'élucidation des enjeux du monde contemporain telle qu'elle s'était manifestée dans la deuxième moitié du XIXe siècle et les années qui ont

suivi la fin du deuxième conflit mondial. Peut-être que les temps sont redevenus propices. Les incertitudes du moment, illisibilité des perspectives d'avenir, incitent tous ceux que ne gagne pas la tentation du replis fileux à chercher à comprendre, à s'essayer à percer l'épaisseur du déterminisme insondable des explications qui les empêchent d'accorder la part qu'ils souhaiteraient voir reconnaître au rêve et à l'espérance. Sans toujours l'exprimer, ils ont soif de politique à la façon dont la définissait Max Weber, comme « un effort tenace et énergique pour tarauder des planches de bois dur ». Les situations de crise et de mutation, au cours desquelles l'on assiste à la conjonction d'un monde qui se cherche et d'une humanité qui cherche à comprendre, ont souvent favorisé l'émergence de mouvements d'éducation populaire, ne serait-ce, comme le disait Fernand Pelloutier, que pour « avoir la science de son malheur ». Ceci nécessite l'engagement d'une réflexion sur la profondeur temporelle de l'engagement civique. Plutôt que de poursuivre dans une démocratie scandée à intervalle régulier par des mobilisations électorales, ne convient-il pas alors de se pencher sur la proposition formulée par Dominique Rousseau²² d'une démocratie continue, reposant sur la reconnaissance d'une véritable compétence normative des citoyens et qui surtout en permette l'exercice sans rupture temporelle entre deux séquences électorales ?

²² Dominique Rousseau : « Six thèses pour la démocratie continue » Odile Jacob 2022